

CONDITIONS GENERALES – MOBILHOMES – TENTES LOCATIVES

- ✓ La location est personnelle. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement express du loueur.
- ✓ Le contrat est établi suivant la capacité de couchage fixe par location, soit pour 4 personnes. Les personnes supplémentaires couchant dans les banquettes convertibles seront facturées en supplément. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Les locations disposent d'une couette par lit ainsi que d'oreillers et des protections de literies. Le locataire est chargé de recouvrir celles-ci de ses propres draps.
- ✓ Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée du loueur. Elle lui sera restituée le jour de son départ, déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel manquant ou dégradé (inventaire à disposition dans la location) et d'un coût forfaitaire de 70 € pour le ménage, si l'hébergement locatif n'est pas restitué en parfait état de propreté (rappel : le nettoyage est à la charge du locataire en fin de séjour). Le départ devra s'effectuer dans les heures d'ouverture du bureau pour permettre un état des lieux en présence des deux parties.
- ✓ Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.
- ✓ Les chiens et autres animaux seront facturés suivant les tarifs en vigueur au camping (0.85 € par jour). Ils ne doivent jamais être laissés enfermés dans la location en l'absence de leurs maîtres, ni laissés en liberté. Le loueur se réserve le droit d'accepter ou non l'animal en fonction de la déclaration du maître. Ce dernier est civilement responsable et doit présenter le carnet de vaccination de l'animal à jour.
- ✓ En cas d'annulation par courrier recommandé au moins un mois avant la date d'arrivée prévue, les arrhes seront remboursés. Passé ce délai, les sommes resteront acquises au loueur.
- ✓ Afin de conserver sa location, le locataire devra signaler au loueur, tout retard éventuel de son arrivée (aucune réduction ne sera consentie). Le loueur se réserve le droit de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelle du locataire, 24 h après la date d'arrivée prévue.
- ✓ Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
- ✓ Dans le cas où le loueur se verrait empêché d'honorer ses contrats pour cas de force majeure, il se réserve le droit d'annuler les réservations correspondantes ; Il reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'un indemnité au moins égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
- ✓ Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper les locations et/ou emplacements qui leurs sont alloués. Toute infraction à cette règle donnera droit au loueur de résilier le contrat ; les sommes versées restant acquises au loueur.
- ✓ Le locataire reconnaît avoir une parfaite connaissance du règlement intérieur du camping dont il a reçu un exemplaire et qu'il s'engage à respecter.
- ✓ Les personnes invitées par le locataire devront être signalées au loueur et seront facturées suivant les tarifs du camping en vigueur (2 € par visiteur).
- ✓ La piscine est ouverte de 9 h à 19 h tous les jours. Le slip de bain est obligatoire. Les shorts et bermudas sont strictement interdits.

Ce contrat engage les deux parties. Il est établi en deux exemplaires : le locataire remplit et signe les deux exemplaires ; les renvoie accompagnés de la somme correspondante au loueur qui lui retourne un exemplaire après l'avoir signé pour confirmation.